



**Commission Consultative de l'Environnement (C.C.E.)
de l'Aérodrome de NÎMES-GARONS**

Mardi 28 novembre 2017 (à 15h30)

Etaient présents :

- M. André HORTH, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (D.D.T.M.), représentant M. le Préfet du GARD, Président de la Commission
- M. le Commandant Claude LEFEVRE, représentant le Commandant de la Base de Défense de NÎMES-ORANGE-LAUDUN
- Mme Sylvie MOUNIS, représentant le Syndicat Mixte de l'Aéroport de NÎMES-ALES-CAMARGUE-CEVENNES
- Mme Lilian BRUGUIER, Directrice de l'Aéroport, gestionnaire de la plateforme
- Mme Meike FUSAT, représentant le Syndicat National des Mécaniciens au Sol de l'Aviation Civile
- MM. Henri LE GOFF et Arnaud NICOLI, représentant la Société SABENA TECHNICS
- M. Jean-François MONIOTTE, représentant la Sécurité Civile
- Mme Joëlle MURRE, représentant le Conseil Départemental du GARD
- M. Jean-Pierre GARCIA, représentant la Commune de SAINT-GILLES
- MM. Alain DALMAS, Maire de la Commune de GARONS
- M. François DUPUIS, représentant la Commune de BOUILLARGUES
- M. Yves-Richard COLLINS, représentant la Commune de CAISSARGUES
- M. Maurice BLACHAS, représentant la Commune de GENERAC
- MM. Jean-François GOSELIN, Christian CAMELIS et Jo ROCHE, représentant le Comité du GARD de la Société de Protection de la Nature (S.P.N.)
- MM. Jean-Claude BERARD et Thibaud MARIN, représentant le Comité gardois du Mouvement national de Lutte pour l'Environnement
- MM. Denis LAMBERT et Antoine DUFOIX, représentant le Comité de Quartier du Chemin du Mas de Campagne
- MM. Léon DAL MASO et Arnaud DENAES, représentant la Direction Générale de l'Aviation Civile (D.S.A.C. SUD – Subdivision Développement Durable)
- M. François MILLET, représentant la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du GARD

Etaient excusés :

- M. le représentant du Conseil Régional OCCITANIE
- M. le représentant de la Commune de NÎMES

Etaient absents et non représentés :

- M. le Directeur de la Société AVDEF
- M. le Directeur de la Société RYANAIR Ltd
- M. le représentant de l'Association « La Garonnette »

La séance est ouverte à 15 heures 30 par M. André HORTH, représentant M. le Préfet du GARD, Président de la Commission.

La présence des membres avec voix délibérative est vérifiée : le quorum est atteint.

La feuille d'émergement est jointe en annexe au présent compte rendu.

M. HORTH indique que, suite à la réunion de la Commission, le 26 avril dernier, au cours de laquelle l'avant-projet de Plan d'Exposition au Bruit (P.E.B.) a été présenté, les partenaires et les communes ont été amenés à se prononcer.

M. DAL MASO demande s'il y a encore des questions sur les documents qui ont été adressés à chacun.

M. GARCIA (Commune de SAINT-GILLES) indique que le plan n'est pas très lisible, notamment à cause de l'épaisseur des traits qui délimitent les contours des zones. Il préférerait que les tracés soient portés sur des fonds cadastraux pour mesurer l'impact sur les parcelles.

M. DAL MASO indique que la réglementation ne prévoit pas l'utilisation d'un fond cadastral. Par contre, quand le P.E.B. sera approuvé, le fichier électronique pourra être fourni aux communes, ce qui leur permettra de l'appliquer sur le cadastre. Il rappelle que le P.E.B. devra être annexé aux P.L.U. concernés.

M. DAL MASO présente le Powerpoint – également annexé au présent compte rendu – qui décrit le projet de P.E.B., ses objectifs, les hypothèses qui ont été retenues pour son élaboration, la représentation graphique des différentes zones et leur impact sur le territoire.

M. LAMBERT (Comité de Quartier du Chemin du Mas de Campagne) demande des précisions sur les hypothèses de trafic prises en compte.

M. DAL MASO apporte des précisions et rappelle à quoi correspondent les différentes zones.

Pour mémoire, lors de la réunion du 26 avril, il a été validé la répartition en 4 zones A, B, C et D et pour chacune des indices ont été choisis :

- Zone A : 70 dBa
- Zone B : 62 dBa
- Zone C : 57 dBa
- Zone D : 50 dBa

Concernant la consultation des communes, M. DAL MASO rappelle que celles-ci avaient 2 mois pour se prononcer, l'absence d'avis valant avis favorable, conformément à l'article R112-13 du Code de l'Environnement.

Ainsi la Commune de GARONS a émis un avis défavorable, les Communes de BOUILLARGUES, CAISSARGUES, GENERAC, SAINT-GILLES et NÎMES un avis favorable.

M. DALMAS (Maire de GARONS) rappelle son opposition à ce P.E.B. qui impacte totalement sa commune et la bloque dans son urbanisation.

M. HORTH indique que, si l'aéroport constitue une richesse indéniable pour le territoire, il entraîne également des nuisances, et que l'on doit informer les populations nouvelles impactées et les protéger par des restrictions à la construction.

M. DALMAS précise que, si le trait avait été reculé de quelques mètres, cela aurait permis de construire sans avoir à impacter de nouvelles zones agricoles. En tant que commune carencée en logement social, il souhaite que sa situation soit prise en compte au moment de l'application des pénalités. Il constate que, pour la Commune de GARONS, ce P.E.B. est plus impactant que le P.E.B. actuellement en vigueur.

M. COLLINS (Commune de CAISSARGUES) apporte son soutien à Monsieur le Maire de la Commune de GARONS. Il s'étonne que, malgré le départ de l'Aéronavale, ce P.E.B. soit plus contraignant que l'actuel.

M. DENAES (D.S.A.C. SUD) rappelle qu'aujourd'hui, les outils de modélisation sont bien plus précis que ceux utilisés en 1985, ce qui explique ces différences.

M. LAMBERT précise qu'aujourd'hui, les avions sont moins bruyants qu'à l'époque.

M. DUFOIX (Comité de Quartier du Chemin du Mas de Campagne) fait part des nuisances sonores causées par un avion qu'il ne retrouve pas sur la liste des appareils pris en compte, et qui survole le secteur le mardi entre 9 et 10 heures.

M. DAL MASO indique que les hypothèses ont été établies il y a 2 ans et n'ont donc pas pris en compte les Mirage qui viennent occasionnellement. Il suggère à M. DUFOIX de signaler l'avion contrevenant à la D.G.A.C. pour que celle-ci fasse un courrier de rappel à la réglementation.

Mme MURRE (Conseillère Départementale) prend la parole pour soutenir le Maire de GARONS. Elle trouve injuste que la commune soit autant impactée et souhaite que la Commission revienne sur le tracé pour diminuer les impacts sur GARONS.

M. DAL MASO rappelle que le tracé du P.E.B. répond à une modélisation qui ne tient pas compte du parcellaire. La modélisation est le fruit d'hypothèses de trafic sur un ensemble de trajectoires et qu'en conséquence, il n'est pas possible de revenir sur le projet de P.E.B. Il précise également que l'indice retenu pour la zone C (57 dBA) constitue l'hypothèse qui impacte le moins la Commune de GARONS.

M. HORTH considère que l'on est allé au bout de ce qui était possible et que la zone C ne peut pas bouger, ce que regrette M. DALMAS.

M. GOSSELIN (Comité du GARD de la Société de Protection de la Nature) demande des précisions sur l'impact du P.E.B. sur le P.L.U. de SAINT-GILLES par rapport à certains terrains à fort impact environnemental dans l'emprise de l'aéroport.

M. MILLET (D.D.T.M. du GARD) rappelle que le P.E.B. s'impose au P.L.U.

M. HORTH précise que l'Etat ne prend pas d'arrêté de protection de biotope sur ces zones sensibles sur le plan environnemental.

M. DUFOIX s'étonne de la forme non homogène de la zone D (renforcement au Sud) ; pour M. DAL MASO, cela est dû à la prise en compte du relief.

Les questions étant épuisées, M. DAL MASO propose de passer au vote sur le projet de P.E.B. correspondant au dossier que chaque représentant avait reçu en amont de la réunion de cette commission dont les zones et leurs indices sont :

- A → 70 dBA
- B → 62 dBA
- C → 57 dBA
- D → 50 dBA

Le présent compte rendu constituera l'avis de la Commission Consultative de l'Environnement qui sera joint au dossier d'enquête publique.

- Voix CONTRE : 4
- Voix POUR : 12
- Abstentions : /

L'enquête publique devrait avoir lieu en Février ou Mars 2018. Un dossier sera déposé dans chaque commune.

M. HORTH remercie les participants.

La séance est levée à 16 heures 40.

Plan d'exposition au Bruit

Aérodrome de Nîmes - Garons

28 novembre 2017



D S A C

POURQUOI UN NOUVEAU PEB

- Aujourd'hui, l'indice officiel est le Lden (depuis 2002).
- Le PEB en vigueur date du 03 août 1984.
- Départ de l'Aéronavale.
- Aujourd'hui, la plate-forme est le siège de 2 écoles de pilotage



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



D S A C

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

Une obligation du décret du 26 04 02

(abrogé par décret du 12 octobre 2007 et codifié dans le code de l'Urbanisme articles L.112-5 et suivants et R.112-1 et suivants)

Objectif : MAÎTRISER L'URBANISME
Afin d'éviter d'exposer immédiatement ou à terme de nouvelles populations aux nuisances de bruit

Aucun effet sur le trafic aérien ni sur les constructions existantes



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



DSAC

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

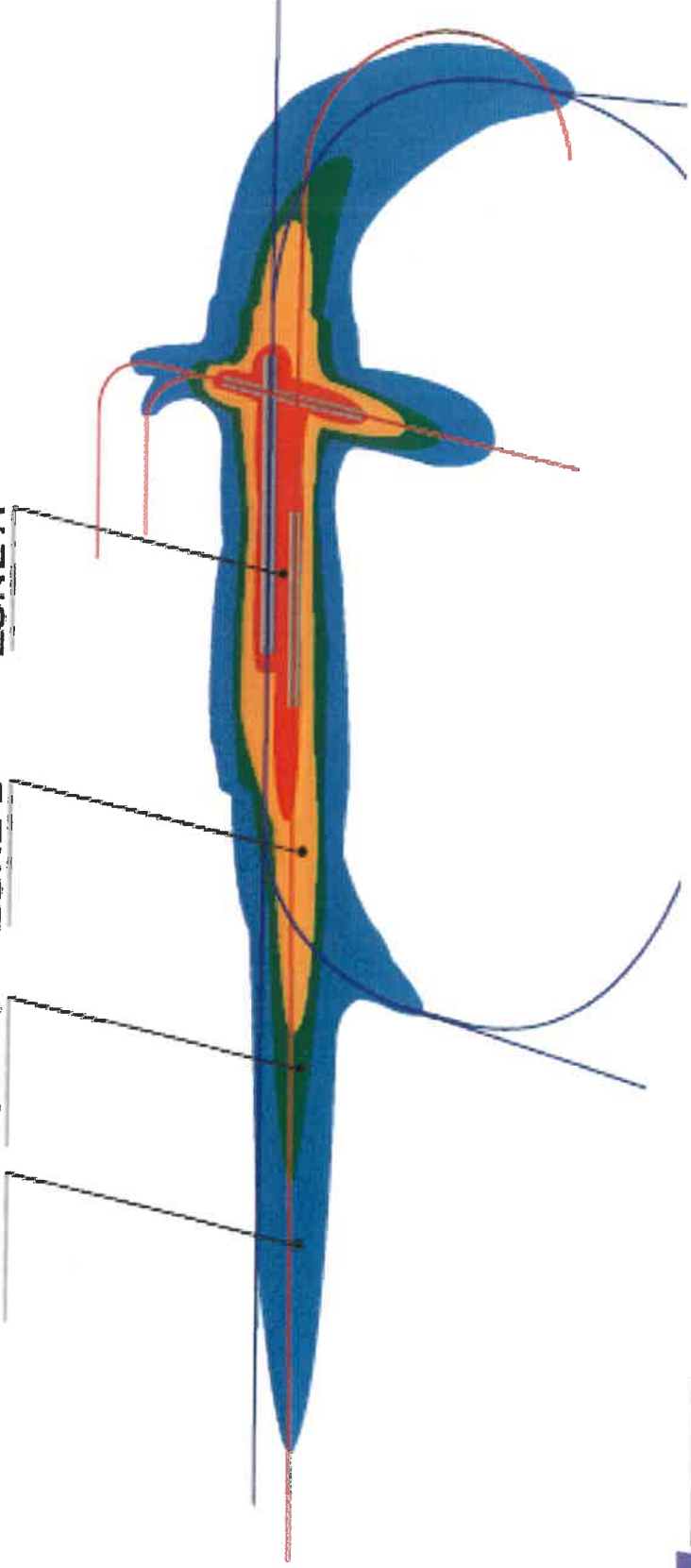
- **Contenu**
 - **Rapport de Présentation**
 - **Document cartographique (1/25 000)**
 - **3 courbes délimitant 3 zones de restrictions de l'urbanisation**
 - **Zone A : gêne moyenne ressentie forte**
 - **Zone B : gêne moyenne ressentie forte**
 - **Zone C : gêne moyenne ressentie modérée**

- **1 courbe délimitant 1 zone supplémentaire d'information**
 - **Zone D : gêne moyenne ressentie faible.**

Pour chacune des hypothèses à court, moyen et long terme

- Trafic annuel prévisible (nombre de mouvements pour chaque type d'aéronefs),
- Infrastructures correspondant à l'hypothèse considérée,
- Définition des procédures de décollage et d'atterrissage en trois dimensions, répartition du trafic sur chaque procédure,
- Répartition du trafic en mouvements :
 - de jour : 06h00 - 18h00 ;
 - de soirée : 18h00 - 22h00 ;
 - De nuit : 22h00 - 06h00.
- Bruit des aéronefs exprimé en dB(A).

ZONE D ZONE C ZONE B ZONE A



D S A C

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

• **Les règles d'urbanisme**
(art. L.112-10 du Code de l'Urbanisme)

La limitation concerne directement ou indirectement les constructions à usage d'habitation

Zones A et B :
habitations interdites sauf nécessité absolue,

Zone C :
habitations individuelles non groupées seules autorisées sous certaines conditions

Zone D :
information



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



D S A C

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

Nature des constructions	Zone de bruit dB(A)		
	A	B	C
Constructions à usage d'habitation exceptionnellement admises	45	40	35
Locaux d'enseignement et de soins	47	40	35
Locaux à usage de bureaux ou recevant du public	45	40	35

Les normes d'isolation acoustique en Zone "D" sont de 32 dBA conformément à l'article 10 de l'arrêté du 23 juillet 2013



D S A C

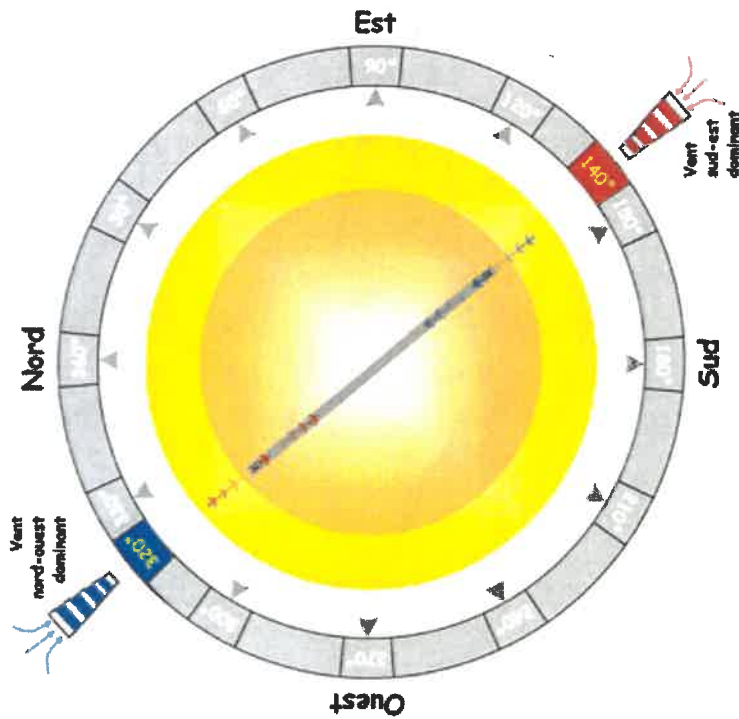
Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

Qu'est ce que le QFU et comment le choisit-on?

Le QFU est l'orientation magnétique de la piste, exprimé en dizaine de degrés, par un nombre à deux chiffres. Un avion décolle et atterrit face au vent, il utilise donc un même QFU comme sens de décollage et d'atterrissage.

L'aérodrome de Castrès - Mazamet possède deux pistes, un QFU14 et un QFU32. Le QFU 32 pour un décollage ou un atterrissage vers le nord nord-ouest et le QFU 14 pour le sud sud-est.



TAUX D'UTILISATION DES PISTES	
QFU18	30%
QFU36	70%



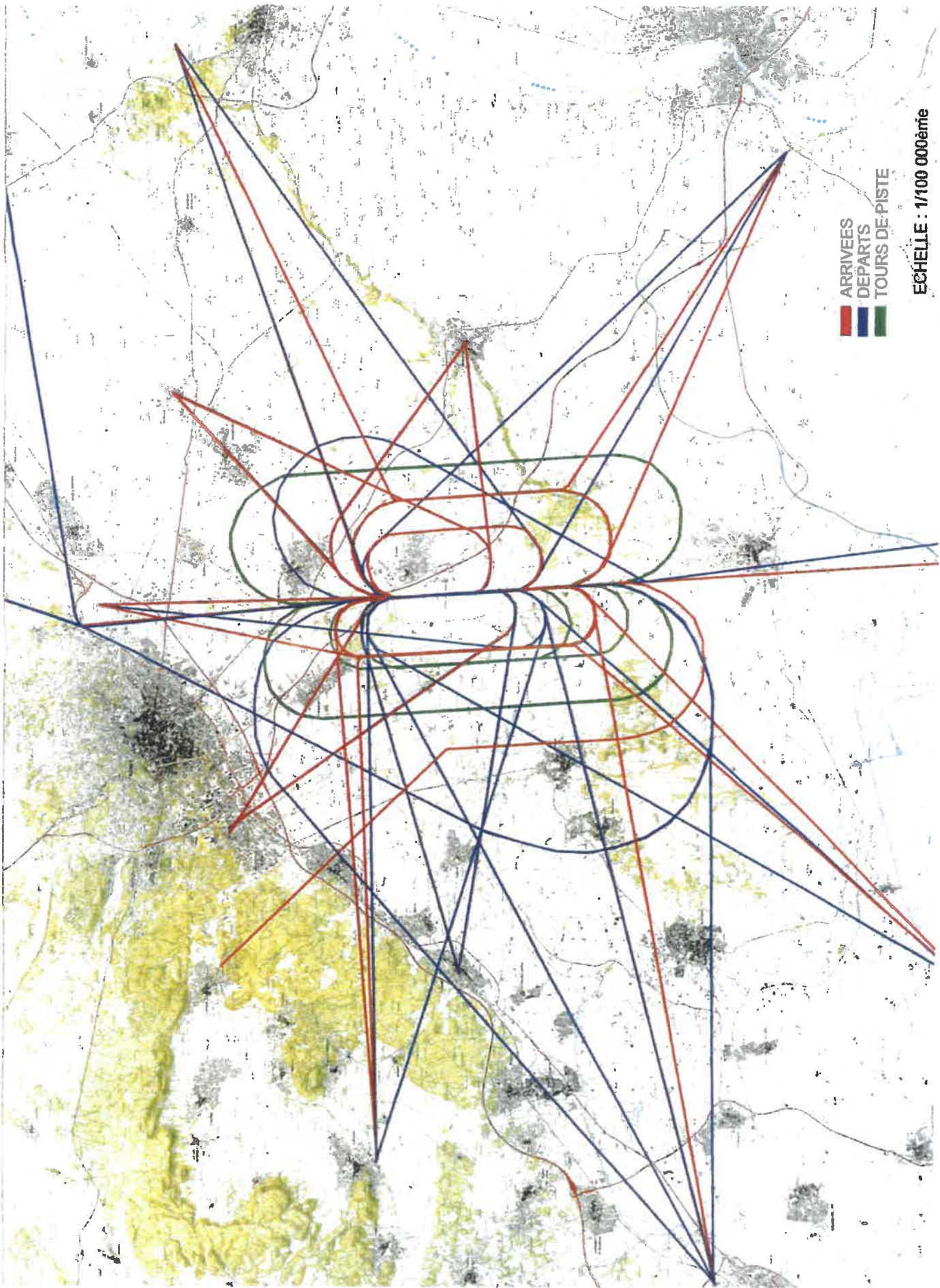
MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



D S A C

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire



ARRIVEES
DEPARTS
TOURS DE PISTE

ECHELLE : 1/100 000ème

REPARTITION « JOUR, SOIREE ET NUIT »

Nombre de mouvements par an :		76082					
Type d'aviation :	Catégorie d'appareil :	Type d'appareil, Motorisation	Durée de référence en jours	de mouvements annuels totaux par avion	de mouvements jour (6h-18h)	de mouvements soir (18h-22h)	de mouvements nuit (22h-6h)
	A, B, C ou D						
Commerciale, Militaire ou Générale				1. mvt = 1 départ ou 1 arrivée ou 1 TGO	exemple : 75.0%	exemple : 15.0%	exemple : 10.0%
G	A	exemple : A 320, CFM 56 1985 1-ENG FP PROP	365	40563	70.00%	25.00%	5.00%
C	B	Beech 1900D / PT6A67	365	2570	70.00%	25.00%	5.00%
C	C	Cessna Mustang Model 5	365	5257	70.00%	25.00%	5.00%
C + Sécu. Civ.	C	DASH 8-300/PW123	365	9574	70.00%	25.00%	5.00%
C	C	DASH 8-100/PW121	365	1020	70.00%	25.00%	5.00%
C	B	FALCON 20/CF700-2D-2	365	4738	79.00%	19.00%	2.00%
C	C	F100/TAY 650-15	365	1080	78.00%	20.00%	2.00%
C	C	Boeing 737-800/CFM56-	365	2700	80.00%	19.00%	1.00%
C	C	Airbus A320-211/CFM56	365	3100	78.00%	20.00%	2.00%
C	D	Boeing 767-300/PW4060	365	430	60.00%	40.00%	0.00%
C	C	Airbus A340-211/CFM 56	365	250	75.00%	25.00%	0.00%
HEL		EC45	365	4800	70.00%	25.00%	5.00%



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



D S A C

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

COURT MOYEN ET LONG TERME

Familles d'aéronefs	Court terme	Moyen terme	Long terme
Catégorie 1 – Gros porteurs (masse < 250 tonnes)	150	250	250
Catégorie 2 – Moyens porteurs (150 tonnes < masse < 250 tonnes)	280	430	430
Catégorie 3 – Moyens porteurs (60 tonnes < masse < 150 tonnes)	4 600	5 800	5 800
Catégorie 4 – Moyens porteurs (20 tonnes < masse < 60 tonnes)	5 390	6 342	6 342
Catégorie 5 – Courts courrier (9 tonnes < masse < 20 tonnes)	4 700	10 070	10 070
Catégorie 6 – Moyens porteurs (masse < 9 tonnes, dont hélicoptères)	32 489	35 215	53 190
Total	47 609	58 107	76 082



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



D S A C

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

PROJET P.E.B.



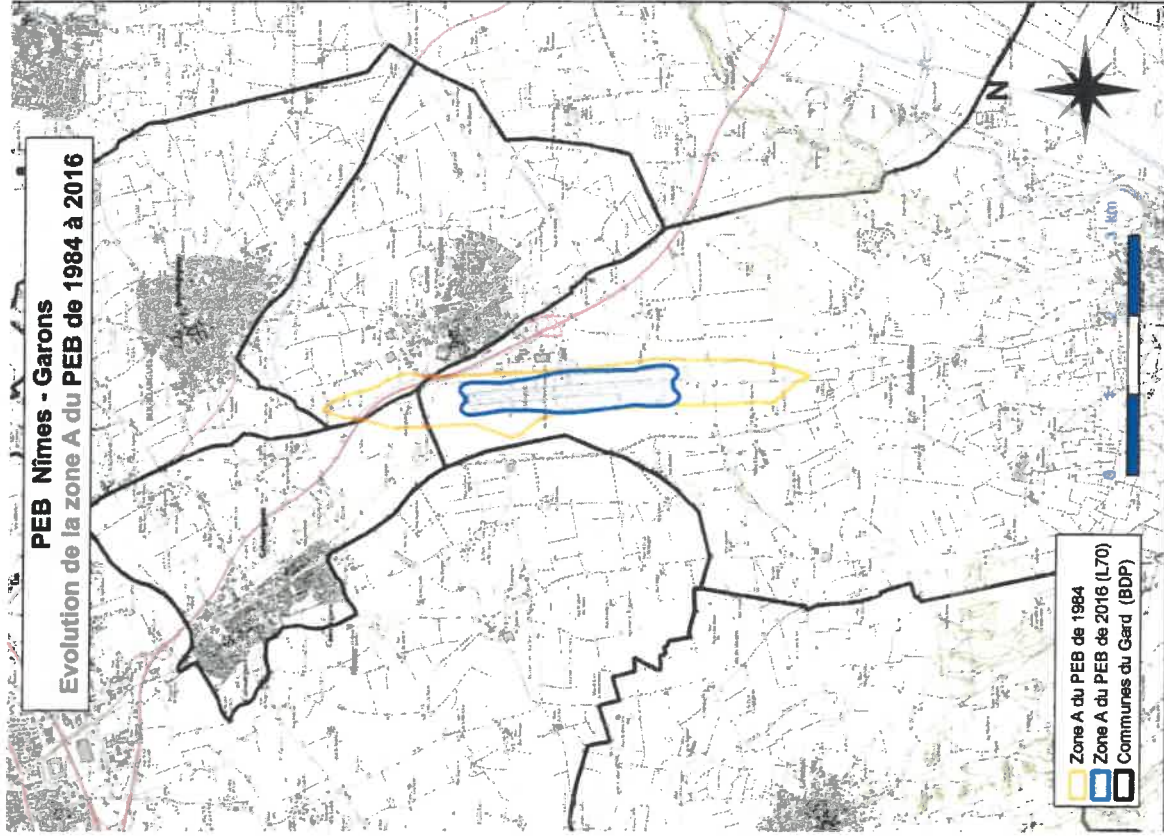
MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



DSAC

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

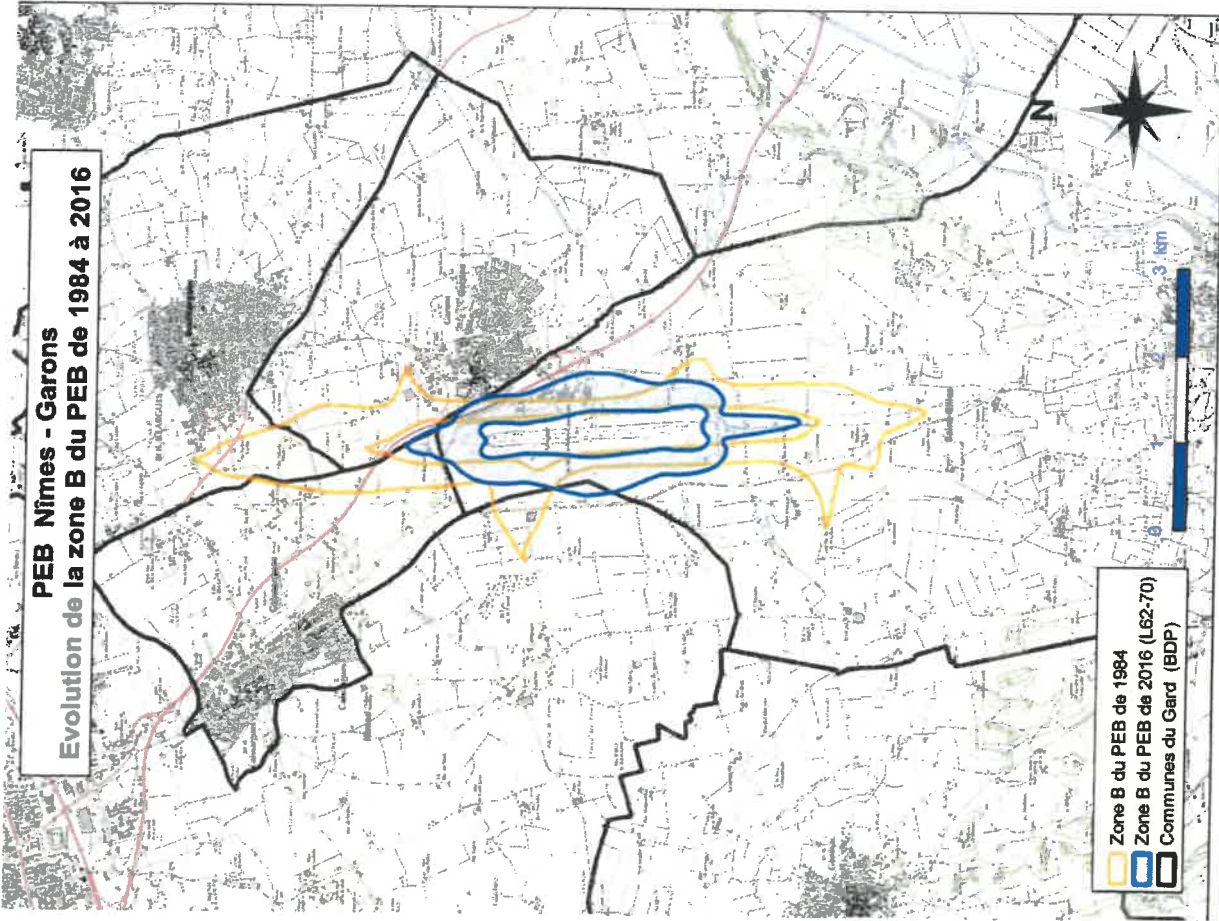


D S A C

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

PEB Nîmes - Garons
Evolution de la zone B du PEB de 1984 à 2016

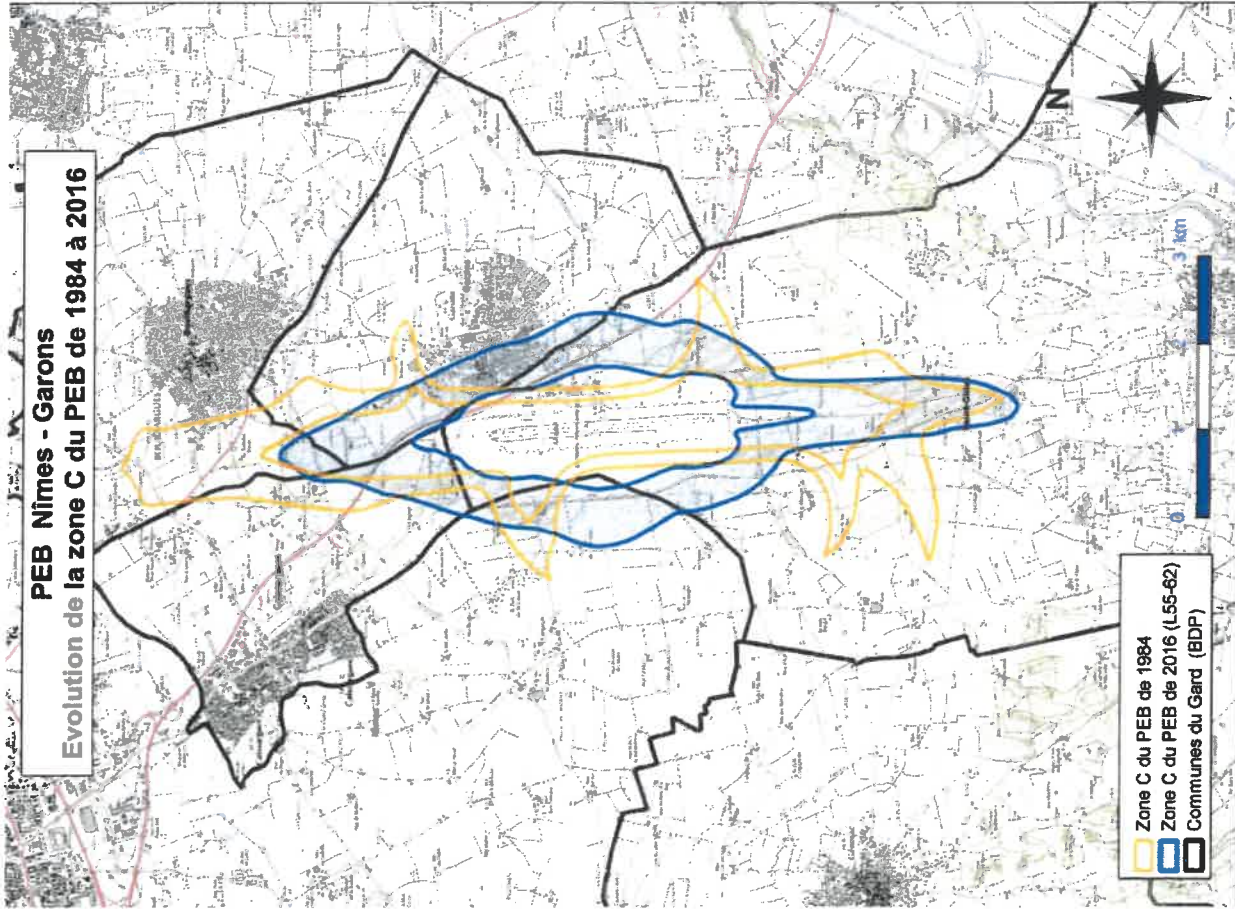


- Zone B du PEB de 1984
- Zone B du PEB de 2016 (L62-70)
- Communes du Gard (BDP)



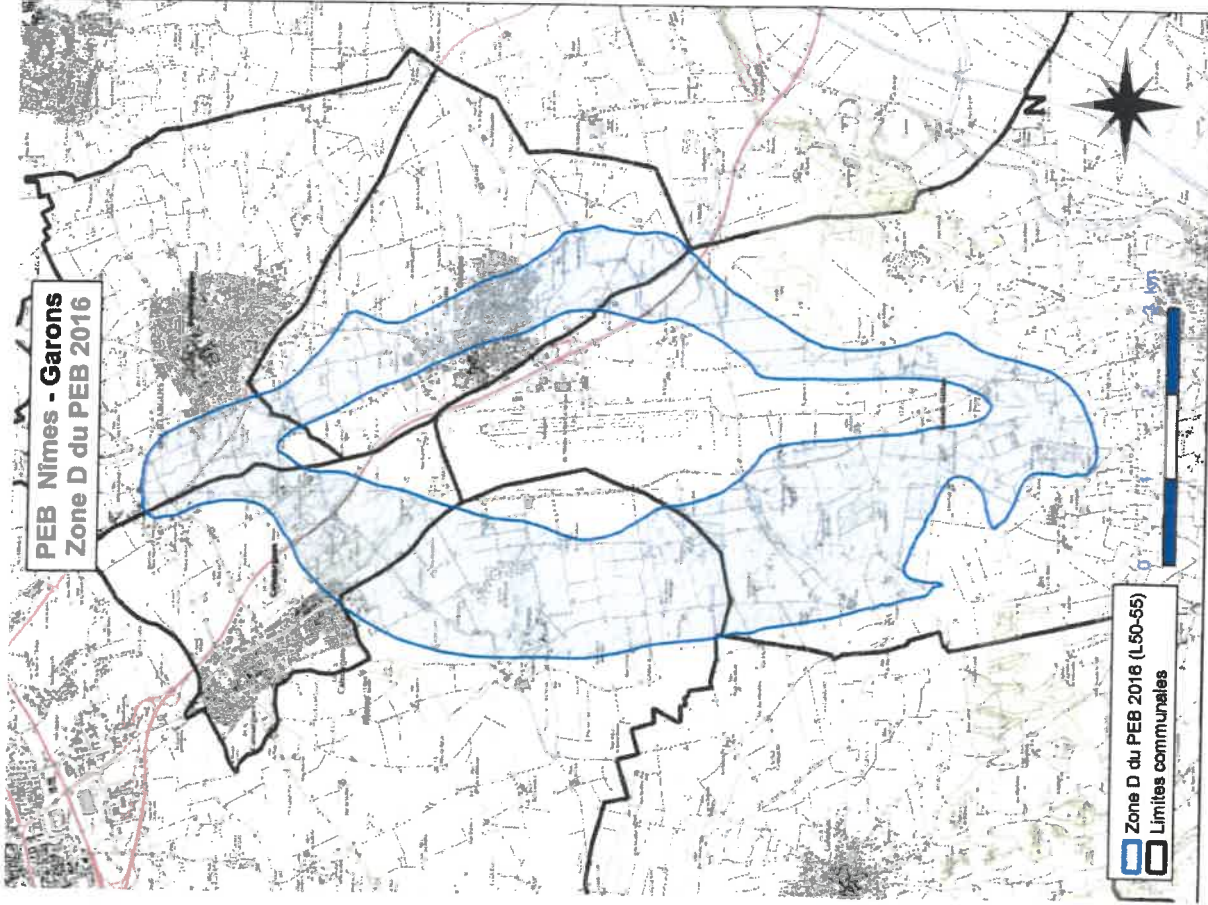
D S A C

PEB Nîmes - Garons
Evolution de la zone C du PEB de 1984 à 2016



D S A C

Direction Générale de l'Aviation Civile
Ministère de la Transition écologique et solidaire



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



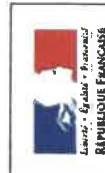
D S A C

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

IMPACT

Zones	A	B	C	D
Indice	70	62 à 70	57 à 62	50 à 57
Surfaces en ha	122	275	475	2700
Bouillargues	0	0	1	161
Caissargues	0	8	36	278
Garons	0	1	93	445
Générac	0	0	0	0,15
Nîmes	0	6	59	679
Saint-Gilles	122	260	286	1137
Population	0	10	1037	4964
Bouillargues	0	0	5	190
Caissargues	0	7	2	286
Garons	0	0	1015	3663
Générac	0	0	0	0
Nîmes	0	0	0	464
Saint-Gilles	0	3	15	361
Logements	0	4	387	1925
Bouillargues	0	0	0	75
Caissargues	0	3	1	119
Garons	0	0	380	1372
Générac	0	0	0	0
Nîmes	0	0	0	218
Saint-Gilles	0	1	6	141



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



D S A C

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

AVIS DES COMMUNES

Communes	Date de la délibération	Nature de l'avis
BOUILLARGUES	Non communiqué	Réputé favorable *
CAISSARGUES	Non communiqué	Réputé favorable
GARONS	27 juillet 2017	Défavorable
GENERAC	Non communiqué	Réputé favorable
NÎMES	Non communiqué	Réputé favorable
SAINT GILLES	Non communiqué	Réputé favorable

* : R112-13 code de l'urbanisme



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



D S A C

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

MERCI DE VOTRE ATTENTION



D S A C

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire







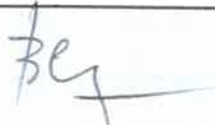
Feuille d'émargement





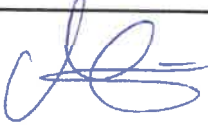
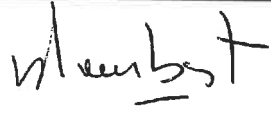

Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome de NÎMES-GARONS

Mardi 28 novembre 2017, à 15h30
Préfecture du GARD (Salle Erignac)

	Nom & Prénom	Signature
Présidence		
M. le Préfet ou son représentant	MORTH André	

	Nom & Prénom	Signature
Membres au titre des professions aéronautiques		
M. le Commandant de la Base de Défense de NÎMES-ORANGE-LAUDUN	CST Claude Lefevre	
M. le représentant du Syndicat Mixte de l'Aéroport de NÎMES-ALES-CAMARGUE-CEVENNES	NOUÏS Sylvie	
M. le Directeur de l'Aéroport, gestionnaire de la plateforme	BRUGOIER Alain	
M. le représentant du Syndicat National des Mécaniciens au Sol de l'Aviation Civile (SNMSAC)	FROSTO Rache	
M. le Directeur de la Sté AVDEF		
M. le Directeur de la Sté SABENA TECHNICS	Henri LB Goff Arnaud NICOLI	
M. le Directeur de la Sté RYANAIR Ltd	-	
M. le représentant de la Sécurité Civile	MONIOTTE JF	

Nom & Prénom		Signature
Membres au titre des représentants des collectivités locales		
Conseil Régional OCCITANIE / Titulaire	M. Jean DENAT	excuse'
Conseil Régional OCCITANIE / Suppléant	Mme Françoise BONS	excuse'
Conseil Départemental du GARD / Titulaire	Mme Joëlle MURRE	J Murre
Conseil Départemental du GARD / Suppléant	M. Christian BASTID	excuse'
Commune de NÎMES / Titulaire	M. Jean-Paul FOURNIER	excuse'
Commune de NÎMES / Suppléant	M. Jean-Marie FILIPPI	excuse'
Commune de SAINT-GILLES / Titulaire	M. Jean-Pierre GARCIA	
Commune de SAINT-GILLES / Suppléant	M. Xavier PERRET	
Commune de GARONS / Titulaire	M. Alain DALMAS	
Commune de GARONS / Suppléant	M. Guillaume TARDIEU	
Commune de BOUILLARGUES / Titulaire	M. Maurice GAILLARD	- Excuse'
Commune de BOUILLARGUES / Suppléant	M. François DUPUIS	
Commune de CAISSARGUES / Titulaire	M. Yves-Richard COLLINS	
Commune de CAISSARGUES / Suppléant	M. Jean FABRE	
Commune de GENERAC / Titulaire	M. Frédéric TOUZELLIER	
Commune de GENERAC / Suppléant	M. Maurice BLACHARD	

	Nom & Prénom	Signature
Membres au titre des associations		
Comité du GARD de la Société de Protection de la Nature (SPN) / Titulaire	M. Jean-Francis GOSSELIN	
Comité du GARD de la Société de Protection de la Nature (SPN) / Titulaire	M. Christian CAMELIS	
Comité du GARD de la Société de Protection de la Nature (SPN) / Suppléant	M. Jean-Pierre GONZALEZ	
Comité du GARD de la Société de Protection de la Nature (SPN) / Suppléant	M. Jo ROCHE	
Comité gardois du Mouvement national de Lutte pour l'Environnement / Titulaire	M. Jean-Claude BERARD	
Comité gardois du Mouvement national de Lutte pour l'Environnement / Titulaire	M. Thibaud MARIN	
Comité gardois du Mouvement national de Lutte pour l'Environnement / Suppléant	M. Bernard FELIX	
Comité gardois du Mouvement national de Lutte pour l'Environnement / Suppléant	M. Thierry BARES	
Comité de Quartier du Chemin du Mas de Campagne / Titulaire	M. Lucien BASTIANELLI	
Comité de Quartier du Chemin du Mas de Campagne / Titulaire	M. Denis LAMBERT	
Comité de Quartier du Chemin du Mas de Campagne / Suppléant	M. Antoine DUFOIX	
Comité de Quartier du Chemin du Mas de Campagne / Suppléant	M. Michel MACORPS	
Association "La Garonnette" / Titulaire	Mme Catherine CEBRIAN	
Association "La Garonnette" / Suppléant	M. Daniel ANIORT	
Association "La Garonnette" / Suppléant	Mme Monique DOURIEU	
<i>M^r Dal Naso</i>	<i>DSAC Sud</i>	

